

Paris, le 21 septembre 2007

Madame Valérie PECRESSE
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
1, rue Descartes
75231 – PARIS CEDEX 05

Madame la Ministre,

Après l'adoption par le parlement de la loi dite « libertés et responsabilités des universités », après quelques jours d'une rentrée universitaire difficile, le SNESUP-FSU est conduit à porter devant vous les inquiétudes, mais aussi à relayer les projets – par trop contrariés – qui s'expriment dans les établissements.

Nos observations et critiques exprimées en juillet n'ont pas changé. Cette loi demeure, pour une large part des enseignants du supérieur, un texte dangereux pour les libertés scientifiques, pour la démocratie, inefficace pour accroître le nombre et la qualité des diplômés et de la recherche. De plus nous sommes inquiets des dispositifs budgétaires actuels (pas de collectif budgétaire en cette année 2007 pour corriger les manques les plus criants) et annoncés (pas de création d'emplois statutaires au PLF 2008, en l'état de nos informations). Tout ceci menace l'emploi statutaire et pousse à accroître la précarité. Les dispositions, à destination des étudiants – abondamment relayées par la presse – et qui demeurent à leurs yeux comme aux nôtres largement insuffisantes – ne font pas une politique universitaire.

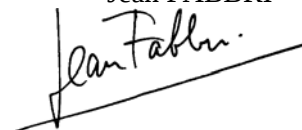
L'ambition indispensable pour un pays tel que la France de former dans un système d'enseignement supérieur public unifié et lisible, et avec enthousiasme, une bonne moitié des nouvelles générations passe par d'autres choix. D'abord, il faut conforter les missions spécifiques de recherche dans tous les domaines et veiller à l'articulation des formations sur les méthodes et les résultats de celle-ci, dans l'ensemble des champs académiques, technologiques... Il faut aussi bien sûr conforter les acteurs de l'enseignement supérieur dans leurs missions nombreuses et complexes, qui justifient la revalorisation de leurs carrières, et qui requièrent le maintien de statuts permettant d'inscrire leur activité dans la durée, compte-tenu des aléas et des contraintes spécifiques de la recherche.

De l'élaboration de la loi adoptée en août, durant une période où l'essentiel des personnels et étudiants étaient hors des campus, les universitaires retiennent de cette adoption à marche forcée, essentiellement deux aspects, malgré vos déclarations : la formidable indifférence à leurs revendications et l'attention exclusive portée aux logiques managériales exposées par la CPU. Le tout récent rapport de l'OCDE, établit une nouvelle fois la faiblesse de la dépense publique en France par étudiant, celle-ci est étroitement liée au nombre des personnels statutaires (enseignants-chercheurs, enseignants, BIATOSS) présents dans les établissements. Encore savons-nous que l'effort public est très inégal selon les filières et fige, plutôt qu'il ne les dépasse, les inégalités sociales et culturelles. Cela est scientifiquement et démocratiquement inacceptable.

Pour toutes ces raisons nous appelons nos collègues universitaires à bousculer la logique et la mise en œuvre d'une loi qui sape leurs valeurs scientifiques et démocratiques. C'est dans ce contexte que nous souhaitons vous exposer les voies qu'il conviendrait de prendre pour répartir, dans une réelle efficacité de service public, les fonds nouveaux (1,8 milliard ?) que le président de la République s'était engagé à attribuer à l'enseignement supérieur. Nous souhaitons aussi vous présenter les mesures d'urgence qu'il convient de prendre pour restaurer une collégialité universitaire lourdement malmenée par la loi.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Jean FABBRI

A handwritten signature in black ink, reading 'Jean Fabbri', written over a horizontal line.

Secrétaire Général

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur – FSU

78, rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 – PARIS

Tél. : 01. 44. 79. 96. 21. – Fax : 01. 42. 46. 26. 56. – Courriel : sg@snesup.fr